

# Fiche de Données de Sécurité

## DESINCRUSTANT ANTI-CALCAIRE 3.6

Fiche du 15/1/2016, révision 3

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange

Dénomination commerciale: DESINCRUSTANT ANTI-CALCAIRE 3.6

Code Produit: 018123

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Détergent pour surfaces dures.

Usages déconseillés :

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GEH – Parc d'activité des Cortots – 12, Rue des Cortots – 21121 Fontaine Les Dijons – France.

Tél: 0810 026 826 - geh@geh.fr - www.geh.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy (Hopital Central) - 29 av. du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex - +33 8332 3636

FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris (Hopital Fernand Widal) - 200 rue du Faubourg Saint Denis 75475 Paris Cedex 10 - +33 1 40 05 48 48

France ORFILA - +33 1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Danger, Skin Corr. 1A, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

# Fiche de Données de Sécurité

## DESINCRUSTANT ANTI-CALCAIRE 3.6

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### Contient

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE  
ACIDE FORMIQUE

### Contenu du produit :

agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient également Parfums

:

Allergènes : (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Agents conservateurs:

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 12.5% - < 15% ACIDE AMIDOSULFURIQUE

REACH No.: 01-2119488633-28, Numéro Index: 016-026-00-0, CAS: 5329-14-6, EC: 226-218-8

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

>= 1% - < 3% ACIDE FORMIQUE

REACH No.: 01-2119491174-37, Numéro Index: 607-001-00-0, CAS: 64-18-6, EC: 200-579-1

 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

 3.2/1A Skin Corr. 1A H314

 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331

# Fiche de Données de Sécurité

## DESINCRUSTANT ANTI-CALCAIRE 3.6

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

>= 1% - < 3% 2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE

CAS: 166736-08-9

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

## Fiche de Données de Sécurité DESINCRUSTANT ANTI-CALCAIRE 3.6



- Emmener les personnes en lieu sûr.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Stocker dans une zone dédiée aux acides, loin des bases et des oxydants à base chlore.  
Stocker à l'écart des rayons du soleil.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle  
ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6  
UE - LTE(8h): 9 mg/m<sup>3</sup>, 5 ppm - Remarques: Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)  
ACGIH - LTE(8h): 5 ppm - STE: 10 ppm - Remarques: URT, eye, and skin irr
- Valeurs limites d'exposition DNEL  
ACIDE AMIDOSULFURIQUE - CAS: 5329-14-6  
Travailleur industriel: 7.5 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1.85 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 1.06 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6  
Travailleur industriel: 9.5 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 3 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 9.5 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
- Valeurs limites d'exposition PNEC  
ACIDE AMIDOSULFURIQUE - CAS: 5329-14-6

# Fiche de Données de Sécurité

## DESINCRUSTANT ANTI-CALCAIRE 3.6



Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 200 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.3 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.03 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.03 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 3 mg/kg

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

Cible: Eau marine - valeur: 0.2 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 2 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 1.34 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 13.4 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 1.5 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 7.2 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Liquide clair, vert	--	--
Odeur:	Fruité	--	--
Seuil d'odeur :	Evidente	--	--
pH:	< 1,0	--	--
Point de fusion/congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Point éclair:	> 65 ° C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz:	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--

# Fiche de Données de Sécurité

## DESINCRUSTANT ANTI-CALCAIRE 3.6

Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	1,095 g/ml	--	--
Hydrosolubilité:	Complète	--	--
Solubilité dans l'huile :	Aucune	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	< 1000	--	--
Température d'auto-allumage :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	< 10 cP	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

### 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important	--	--

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques  
Informations toxicologiques concernant le mélange :  
N.A.  
Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :  
ACIDE AMIDOSULFURIQUE - CAS: 5329-14-6
  - a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1450 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kgACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6
  - a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 730 mg/kg  
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 7.4 mg/l - Durée: 4h2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

# Fiche de Données de Sécurité

## DESINCRUSTANT ANTI-CALCAIRE 3.6



- a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 300 mg/kg  
ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6  
LD50 (RAT) ORAL: 1210 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

ACIDE AMIDOSULFURIQUE - CAS: 5329-14-6

- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 14.2 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales promelas  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 71.6 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia Magna  
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 48 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Desmodesmus subspicatus

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 130 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Brachydanio rerio  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 32.19 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna  
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1240 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Selenastrum capricornutum

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 10.1 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Brachydanio rerio  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 10.1 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna  
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 10.1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Scenedesmus subspicatus

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

# Fiche de Données de Sécurité

## DESINCRUSTANT ANTI-CALCAIRE 3.6

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune  
12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



- 14.1. Numéro ONU  
ADR-UN Number: 1760  
IATA-UN Number: 1760  
IMDG-UN Number: 1760
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
ADR-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide formique)  
IATA-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide formique)  
IMDG-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide formique)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
ADR-Class: 8  
ADR - Numéro d'identification du danger : 80  
IATA-Class: 8  
IMDG-Class: 8
- 14.4. Groupe d'emballage  
ADR-Packing Group: III  
IATA-Packing group: III  
IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine pollutant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
ADR-Subsidiary risks: -  
ADR-S.P.: 274  
ADR-Code de restriction en tunnel: 3 (E)  
IATA-Passenger Aircraft: 852  
IATA-Subsidiary risks: -  
IATA-Cargo Aircraft: 856  
IATA-S.P.: A3 A803  
IATA-ERG: 8L  
IMDG-EmS: F-A , S-B  
IMDG-Subsidiary risks: -  
IMDG-Storage category: Category A  
IMDG-Storage notes: Clear of living quarters.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
N.A.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## Fiche de Données de Sécurité DESINCRUSTANT ANTI-CALCAIRE 3.6



Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.  
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.